

MAIRIE
D'
ASCROS



ASCROS, le 29 Décembre 2022

06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Lundi 19 Décembre 2022 à 15 heures

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIÉ Eddie avec procuration à RAYBAUD Alain, CANTIELLO Raffaèle avec procuration à GIOBERGIA Vincent, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc avec procuration à HAMES Nicole.

Élu absent : CHENET Florian.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : CCAA Attributions de compensation 2022 (à faire avant le 20/12/2022) ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 10 Décembre 2022 : adopté à l'unanimité.

1) CCAA Attributions de compensation 2022 :

Dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) la CCAA a communiqué à toutes les communes du territoire communautaire leurs attributions respectives dans un tableau récapitulatif. Pour la commune d'ASCROS le montant s'élève à 4 148,00 euros, au lieu de 3 330,00 euros précédemment.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Divers :

- Alvéole des encombrants / OM :

Fermeture de l'alvéole par une grille et un cadenas (ensuite une grille sera réalisée sur mesure) avec ouverture sur demande selon horaires affichés. L'employé communal, M. Jean-Christophe LENTINI sera responsable de la clé et aura la charge d'ouvrir et fermer selon les demandes des usagers.

- Cérémonie des Vœux 2023 de M. le Maire : Date à prévoir.

- SIVOM du Moulin de la Source de Rourebel :

Fin définitive de compétence.

M. Alain RAYBAUD, dernier Président, demande aux Maires des communes d'ASCROS, SAINT ANTONIN et LA PENNE de saisir M. le Préfet des A-M afin qu'il ordonne la dissolution définitive du SIVOM. Le transfert de la compétence « Irrigation » a déjà été réalisé.

Un mail sera envoyé à M. Pierre HANON, Responsable du SGC PLAN DU VAR, ainsi qu'à Mme Carole CODA de la REAAM, pour information.

- Chapiteau communal :

Rendez-vous en janvier 2023 avec les services d'affermage afin de prévoir le montage en mai 2023, à la demande du Comité des Fêtes d'ASCROS. Solution technique à étudier afin de ne pas positionner tous les plots en béton sur la Place.

Courrier à faire au Président du Comité des Fêtes d'ASCROS :

Respect de la réglementation des installations électriques conformes mises en place par la Municipalité.

- Camion Épicerie « La Graine de Tibio » : propose un passage le mercredi → à voir.

- Bar-Restaurant :

Rendez-vous à prendre avec M. le Maire et M. JOAILLE début janvier 2023, pour faire le point sur la situation.

Désistement de M. Alain NOBILITATO.

- Location de l'appartement 2031 : fin de bail de M. et Mme JAECK Bruno et Roxane, le 31 décembre 2022.

- Location de l'appartement 2100 : Résiliation du contrat de location par Mme Florence DING.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 16 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

